

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales et des relations internationales

Lundi 19 septembre 2022

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Désignation d'un président et de deux vice-présidents</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Galant, M. Sahli.....	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans.....	1
<i>Reprise de la séance</i>	
Intervenants : M. le Président.....	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	2
<i>Question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'enquête du journal Médor concernant les licences d'armes »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	2
<i>Question orale de Mme Schyns à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le souhait de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) concernant une task force permanente relative au suivi des inondations de juillet 2021 »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	3
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	5
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	5
<i>Interpellations et questions orales retirées</i>	5
<i>Liste des intervenants</i>	6
<i>Abréviations courantes</i>	7

Présidence de Mme Ryckmans, doyenne d'âge

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – En vertu de l'article 48, § 2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je vous propose à la présidence M. Charles Gardier et aux deux postes de Vice-président moi-même et M. Luperto.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – Par assentiment, y a-t-il des remarques ?

M. Sahli (PS). – Mon groupe confirme la proposition de Mme Galant.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – Je déclare M. Gardier élu Président, et Mme Galant et M. Luperto élus Vice-présidents, et je rends tout de suite la présidence à M. Gardier, notamment pour l'examen de l'arriéré.

Le ministre a un petit retard, mais nous pouvons déjà commencer nos travaux.

(M. Gardier, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Examen de l'arriéré

M. le Président. – Je voudrais d'abord vous remercier, Mme Ryckmans, pour ces bons offices, et remercier évidemment les membres de cette commission pour leur confiance. L'on va, en attendant M. le Ministre qui est annoncé avec un court retard lié à une crevasse – il va donc nous rejoindre très vite – je vous propose de procéder à l'examen de l'arriéré.

L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Ce document n'est pas dans l'arriéré parce qu'il n'y est pas encore, je pense, mais j'aurais voulu rappeler que notre commission et la sous-commission Armes devraient pouvoir se réunir avec le rapport annuel 2021 et les rapports du premier et du deuxième quadrimestre 2022. Même si le deuxième quadrimestre vient de se terminer, je pense qu'il serait intéressant que nous rattrapions le retard.

J'ai le souvenir – mais je n'en ai pas retrouvé la mention dans les comptes rendus – que le ministre-président nous avait annoncé la finalisation du rapport annuel 2021. J'ai ce souvenir-là en juillet, mais je n'ai pas retrouvé cela dans le compte rendu et je voulais donc venir aux nouvelles pour que nous puissions avoir le temps de les examiner et de le passer en sous-commission Armes.

M. le Président. – Nous y serons attentifs et nous fixerons également le timing concernant les auditions sur les fonds FEDER à l'occasion de notre prochaine commission en présence du ministre-président.

On attend maintenant M. le Ministre pour ses réponses aux interpellations et questions. Merci beaucoup.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 14 heures 6 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 9 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'ENQUÊTE DU JOURNAL *MÉDOR* CONCERNANT LES LICENCES D'ARMES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'enquête du journal *Médor* concernant les licences d'armes ».

M. le Ministre Collignon remplace aujourd'hui M. le Ministre-Président Di Rupo.

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie de répondre à la question que j'ai déposée à l'adresse du ministre-président. Je vais la lire comme je l'ai libellée à son égard, puisque c'est quand même lui qui a préparé – je pense – la réponse.

Monsieur le Ministre-Président, le journal *Médor* a récemment publié, le 30 août et le 1er septembre 2022, un article en ligne évoquant les licences que vous aviez accordées pour des ventes d'armes à l'Arabie saoudite et qui ont été suspendues par le Conseil d'État en mars 2020, puis encore en mars 2021. *Médor* revient sur ces faits en évoquant le fait que vous vous seriez écarté de l'avis de la commission d'avis pour décider d'octroyer ces licences querellées par les ONG auprès du Conseil d'État.

Médor a donc pu avoir les documents contenant les justifications données à l'octroi de ces licences et émet l'idée que la composition de la commission d'avis aurait été revue pour faciliter l'octroi de licences d'armes à l'Arabie saoudite. La commission d'avis remet ses avis après une analyse approfondie du dossier, sous les angles, à la fois, géopolitique, éthique et économique. Il n'y aurait donc pas de raison de vous écarter de l'avis de la commission d'avis, sans compter que des avis de minorités divergents sont bien exprimés.

Pouvez-vous confirmer ces écarts ? Comment les justifiez-vous ?

Les arguments que vous auriez évoqués sont interpellants. D'après *Médor* les motivations évoquent et je cite : « que les réformes entreprises par le prince héritier, Mohammed ben Salmane, semblent annoncer un progrès important, en matière de droits de l'homme dans le pays ».

Vous auriez également argumenté, je vous cite : « la décision royale, de fin juillet 2019, d'abolir le système de tutelle pour toutes les personnes au-dessus de 18 ans, sauf celles qui ont un handicap mental a eu comme

conséquence directe pour la femme que celles-ci ne doivent, dorénavant, plus demander l'autorisation du tuteur pour voyager hors du pays ». Ce qui serait annoncé comme une grande avancée en matière de droits de l'homme.

Ce sont des positions que je ne peux pas partager.

Ne pensez-vous pas – au vu de la nécessité de cohérence avec les droits humains que la Wallonie entend défendre – qu'il est temps de vraiment garantir l'éthique dans de tels marchés et d'assurer une diversification des clients de la FN Herstal ? Et cela, en ne conservant que des marchés sûrs et en arrêtant de livrer des armes à des régimes ne respectant pas le Droit international humanitaire – et je pense à d'autres pays comme l'Égypte par exemple.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je tiens tout d'abord à excuser le ministre-président Di Rupo qui est en mission pour le moment. Celui-ci l'avait prévenu.

Madame la Députée, la question relative à l'octroi des licences à destination de l'Arabie saoudite, vous le savez, a fait l'objet de nombreux débats et de questions au sein même de cette commission, mais également au sein de la Sous-commission armes. Le ministre-président Di Rupo y a expliqué le cadre, y compris réglementaire, des décisions qui ont été prises.

Comme cela a déjà été précisé, ces dossiers ont fait l'objet d'une nouvelle analyse par la commission d'avis. Les dossiers ont été analysés au regard de chacun des huit critères du décret revu en 2012.

Cette analyse a intégré les trois dimensions imposées par le décret, c'est à dire : géostratégique, éthique et économique.

Le ministre-président Di Rupo tient également à rappeler que la commission d'avis, depuis le 30 janvier 2020, dispose d'une base juridique, conformément aux dispositions du décret.

Ce qui n'était pas le cas auparavant.

Enfin, le ministre-président avait également attiré l'attention sur l'importance d'éviter au maximum des conséquences sociales graves pour les travailleurs de la FN Herstal. La plupart des entreprises du secteur de l'armement, en Wallonie, travaillent leur diversification, que ce soit en termes de marché ou de produit.

Cet objectif est, bien entendu, plus difficile à atteindre pour certaines entreprises qui sont actives dans des niches de produits, en particulier. Le ministre-

président rappelle que nous disposons, en Wallonie, d'industries de la Défense à hautes valeurs ajoutées qui investissent dans la recherche et le développement.

Outre la voie économique, la dimension relative au respect des droits humains reste un élément important dans l'analyse. Les motivations n'ont pas occulté cette question.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Nous nous étions félicités de la mise en place de la commission d'avis, conformément au décret. Il n'empêche que les motivations qui ont été exposées par l'article de presse et leur faiblesse, ou même leur point de vue très interpellant sur l'équilibre à donner entre les choix économiques, ou de géostratégie ou de respect des droits humains qui sont pleins et entiers aussi dans notre DPR.

Je continue à penser, et je l'ai déjà exprimé, que la justification qui est remise fait peu de cas et pas suffisamment de cas du plein respect des droits humains. Lequel est, tout de même, un des critères importants et qui doit être pris en compte dans l'octroi des licences d'armes.

J'attire l'attention du ministre-président sur la cohérence que l'on doit pouvoir avoir et l'inquiétude dans laquelle on peut se retrouver de renforcer des marchés avec des alliés, des personnes qui se considèrent maintenant ou qui se redéfinissent comme des alliés, pour des raisons stratégiques par exemple pour les fournitures d'énergie – je pense à l'Égypte en particulier, puisqu'on a là de vraies difficultés par rapport à ce régime – et je continue à penser que l'octroi des licences ne devrait pas faire l'objet de recours au Conseil d'État et de suspension, mais devrait être empêché dès l'origine, dès que c'est possible. C'est nécessaire par rapport au droit international.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE
SOUHAI DE L'UNION DES VILLES ET
COMMUNES DE WALLONIE (UVCW)
CONCERNANT UNE *TASK FORCE*
PERMANENTE RELATIVE AU SUIVI DES
INONDATIONS DE JUILLET 2021 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le souhait de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) concernant une *task force* permanente relative au suivi des inondations de juillet 2021 ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (Les Engagés). – Monsieur le Président, c'est vrai que la question s'adresse au ministre-président, puisqu'il a la coordination dans ses compétences, mais à partir du moment où cela concerne les communes, je ne doute pas que le ministre des Pouvoirs locaux sera aussi particulièrement attentif à cette demande de l'Union des villes et communes.

Monsieur le Ministre, au mois d'août, l'Union des villes et communes de Wallonie a publié sa newsletter mensuelle. C'était une lettre d'information très intéressante, parce qu'il y avait un suivi des différentes mesures nécessaires à mettre en œuvre, selon l'Union des villes et communes, en vue d'améliorer la gestion et le suivi des inondations. Alors que le Gouvernement a dissous le Commissariat spécial à la reconstruction, l'Union des villes et communes est demandeuse, et elle le répète, d'une structure spécifique qui peut faire le lien avec les pouvoirs locaux. Je les cite, voilà ce qu'ils demandent : « Nous souhaitons qu'une structure de coordination soit pérennisée au sein des services régionaux pour maintenir une concertation avec les communes, qui sont les gestionnaires du territoire pour coconstruire des réponses réalistes proportionnées et responsables, eu égard aux risques d'inondation, et surtout pour assurer l'effectivité de la mise en œuvre des recommandations de la commission parlementaire en matière de prévention, mais aussi de gestion des risques d'inondation. »

Monsieur le Ministre, l'Union des villes et communes est demandeuse d'une sorte de *task force* régionale qui soit permanente et qui organise le suivi local des inondations de juillet 2021. Votre Gouvernement a-t-il pris l'initiative de créer une telle structure permanente ? Dans la négative, comment votre Gouvernement entend-il s'organiser pour être en contact régulier avec les communes sur le suivi des inondations avec les différents services concernés au sein de la Région wallonne ? D'où l'importance d'avoir une structure commune, cohérente et permanente. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je pense que les services du ministre-président ont proposé des réponses groupées, donc je répondrai en même temps aux deux questions. Faisant suite à l'analyse du COSTRA, le Gouvernement wallon a, le 4 juillet dernier, approuvé la répartition des recommandations entre niveaux de pouvoir, mais aussi entre ministres.

À cette occasion, le Gouvernement wallon a également chargé les ministres :

- d'analyser les recommandations, leur faisabilité et, au cas par cas et en fonction des conclusions précédentes, leur mise en œuvre ;

- d'établir une hiérarchisation de ces recommandations.

Ce travail est en cours, en bonne collaboration avec les administrations concernées. Certaines recommandations sont facilement planifiables ; d'autres nécessitent des concertations entre de multiples acteurs, des analyses juridiques ou administratives, des budgets ou du personnel complémentaire. Certaines, enfin, relèvent d'autres niveaux de pouvoir. L'opérationnalisation des mesures a par contre déjà débuté.

Outre le travail demandé en juillet, la standardisation de l'information est en cours. Cette standardisation permettra de suivre plus aisément l'évolution des recommandations.

Le cabinet du ministre-président et l'administration travaillent actuellement sur base d'un tableau de suivi. Il est en cours de construction et sera amené à évoluer.

Des réunions régulières sont programmées entre les différents cabinets pour son actualisation ainsi que pour évoquer l'un ou l'autre point spécifique de mise en œuvre.

Le Ministre-Président souhaitait préciser que chaque ministre est bien responsable de la concrétisation des recommandations qui relèvent de sa compétence.

Il est à ce stade trop tôt pour disposer de plans d'action pour chaque recommandation. Le travail est en effet en cours.

Par ailleurs, certaines recommandations ne nécessitent pas de plan d'action approfondi. Le Ministre-Président songe par exemple ici au décret relatif à la gestion de crise.

Concernant les recommandations qui relèvent des autres niveaux de pouvoirs, une répartition a été menée.

Le ministre-président a également écrit des courriers à la Commission européenne, aux ministres fédéraux concernés ainsi qu'au ministre-président de la Communauté germanophone.

Les contacts sont ainsi initiés. La Commission européenne et la ministre de l'Intérieur ont récemment répondu. Leur réponse est en cours d'analyse.

Concernant la manière d'implémenter ces recommandations, elle dépend fortement de la nature de la recommandation et de son articulation par rapport aux compétences de chacun.

Concernant les UAP, elles disposent d'un ministre de tutelle.

Chaque ministre ou entité du SPW est à présent responsable de prendre contact, le cas échéant, avec les

partenaires externes concernés, UAP ou sociétés publiques.

Le ministre-président vous invite à questionner les ministres concernés sur les contacts qui ont été formalisés dans ce cadre.

Concernant la *task force* demandée par l'UVCW, le ministre-président tient à préciser que le Commissariat spécial à la reconstruction a bien évidemment collaboré très étroitement avec les communes et l'UVCW durant toute sa période d'activité tant dans la phase consacrée à l'urgence que dans la phase de reconstruction résiliente et de prévention qui a suivi.

Le colloque organisé le 13 mai dernier, sur l'après-inondations, avec le soutien de la Wallonie et en partenariat avec le Commissariat spécial à la reconstruction, témoigne d'ailleurs de cette collaboration.

La mission du Commissariat se poursuit au sein du SPW. La reconstruction de notre territoire fortement touché par ces événements fait toujours l'objet d'un suivi actif. La gouvernance de ce suivi évolue en fonction de l'avancée des chantiers. La réflexion est en cours.

Il n'y a toutefois pas à ce stade de *task force* régionale permanente de suivi des inondations incluant les pouvoirs locaux.

La Wallonie va toutefois continuer à travailler main dans la main avec les pouvoirs locaux et l'ensemble des acteurs concernés. Qu'il s'agisse de reconstruction ou d'autres sujets.

M. le Président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Je remercie le ministre pour les réponses qu'il nous a transmises. On avait bien noté que le Commissariat à la reconstruction avait collaboré avec les communes tant que le Commissariat à la reconstruction existait.

Maintenant, la demande des communes est très claire et je le disais, la question je l'ai posée à M. Di Rupo, mais je pourrais venir vous la poser à vous dans votre commission puisque c'est vraiment une demande de l'Union des villes et communes d'avoir un lieu de discussion qui soit permanent et donc une *task force* parce que je pense que les communes ont l'impression qu'elles doivent s'adresser à trop de structures différentes et que finalement cela manque de cohérence dans la gestion des différentes demandes et des différents points à mettre en œuvre pour, à la foi prévenir les inondations, mais aussi pour encore amener des solutions par rapport à des situations de terrain aujourd'hui.

Je profite que c'est vous pour vraiment vous inciter à rediscuter avec l'Union des villes et communes et de

voir avec les administrations et avec le Gouvernement s'il n'est pas possible d'avoir cette *task force* permanente et donc ce lieu d'échanges.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Hazée, sur « le suivi des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie » ;
- M. Crucke, sur « l'exécution des projets non prioritaires du Plan de relance dans le cadre de la crise énergétique » ;

- M. Maroy, sur « l'exécution des projets non prioritaires du Plan de relance dans le cadre de la crise énergétique » à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de M. Crucke à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la détention d'Olivier Vandecasteele en Iran » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 14 heures 23 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

Mme Jacqueline Galant, MR

M. Charles Gardier, Président

Mme Hélène Ryckmans, Ecolo

M. Mourad Sahli, PS

Mme Marie-Martine Schyns, Les Engagés

ABRÉVIATIONS COURANTES

DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FN	Fabrique nationale
ONG	organisation non gouvernementale
SPW	Service public de Wallonie
UAP	unité(s) d'administration publique
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie